

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

REFUS PROVISOIRE DE PROTECTION

Règle 17.1)

I.	Office qui émet la notification: Office de la Propriété industrielle de la République slovaque Švermova 43 974 04 Banská Bystrica, Slovaquie tel.: +421 48 4300111 fax: +421 48 4132563 urad@indprop.gov.sk , www.upv.sk
II.	Numéro de l'enregistrement international: 1249287
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): Philip Morris Products S.A., Quai Jeanrenaud 3, CH-2000 Neuchâtel, Suisse
IV.	☐ Refus provisoire fondé sur un examen d'office ☒ Refus provisoire fondé sur une opposition ☐ Refus provisoire fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition
V.	☒ Refus provisoire pour tous les produits et/ou services ☐ Refus provisoire pour certains des produits et/ou services:
VI.	Motifs de refus [(le cas échéant, voir la rubrique VII)]: Un signe est refusé à l'enregistrement suite à une opposition à l'enregistrement d'une marque formée conformément à l'article 30 par le titulaire d'une marque antérieure, lorsqu'en raison de l'identité ou de la similitude du signe avec la marque antérieure et en raison de l'identité ou de la similitude des produits ou des services que le signe et la marque antérieure désignent, il existe un risque de confusion dans l'esprit du public; le risque de confusion comprend le risque d'association avec la marque antérieure (l'article 7, lettre a)
VII.	Renseignements relatifs à une marque antérieure: i) Date et numéro de dépôt ou d'enregistrement et, le cas échéant, date de priorité: 03/08/2011 IR 1108191 08/11/2010 CTM 9505348 03/11/2010 CTM 9492828 15/03/2010 IR 1052888 ii) Nom et adresse de l'opposant: British American Tobacco (Brands) Limited, Globe House, 4 Temple Place, London WC2R 2PG, ROYAUME-UNI

- iii) Nom et adresse du mandataire d'opposant: ŽOVICOVÁ & ŽOVIC IP, s. r. o., Patentová, známková a právna kancelária, Záhradnícka 36, 821 08 Bratislava, Slovaquie
- iv) Reproduction de la marque: **voir extrait du registre**

VIII. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable [(voir le texte à la rubrique XII)]:
Loi sur les marques N° 506/2009 du 28 octobre 2009
(voir le texte ci-joint)

IX. Informations relatives à la suite de la procédure:

- i) Le délai pour présenter les objections contre le refus provisoire à l'Office de la Propriété industrielle de la République slovaque expire le **26/05/2016**.
- ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé:
Office indiqué dans la rubrique 1
- iii) Les personnes n'ayant pas leur domicile ou siège sur le territoire de la République slovaque doivent être représentées par un mandataire agréé lors de toute procédure auprès de l'Office (l'article 51, alinéa 2).

La liste des mandataires agréés peut être obtenue auprès de l'Office à l'adresse ci-dessus ou sur le site web www.patentattorneys.sk ou www.sak.sk.

Fautes des objections présentées par un mandataire agréé dans le délai imparti, une décision finale sera prononcée.

X. Date de la notification de refus provisoire: 24/11/2015

XI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui émet la notification:



Zlens Rajpalová

Directrice du Département des marques
et des dessins et modèles industriels

Article 1

La présente loi régit les droits et obligations relatifs à la protection des marques et établit les procédures à suivre dans le domaine des marques auprès de l'Office de la Propriété industrielle de la République slovaque (ci-après dénommé «Office»).

Article 2

Est un signe susceptible de constituer une marque tout signe susceptible d'une représentation graphique, constitué notamment par des mots, y compris des noms de personne, des lettres, des chiffres, des dessins, la forme du produit ou son conditionnement, ou par une combinaison de ces éléments, à condition qu'un tel signe soit propre à distinguer les produits ou services d'une personne des produits ou services d'une autre personne.

Article 4

Aux fins de la présente loi, on entend par «marque antérieure»:

- a) une marque enregistrée au registre des marques de l'Office de la Propriété industrielle de la République slovaque (ci-après dénommé «registre») bénéficiant d'un droit de priorité antérieur;
- b) une marque internationale enregistrée, pour laquelle la République slovaque est désignée, bénéficiant d'un droit de priorité antérieur,
- c) une marque communautaire bénéficiant d'un droit de priorité antérieur ou d'un droit d'ancienneté⁶⁾;
- d) le signe qui fait l'objet d'une demande de marque visée au point a) ou c) (ci-après dénommée «demande»), sous réserve de son enregistrement.

Article 5

(1) Est refusé à l'enregistrement d'un signe

- a) qui ne remplit pas les conditions visées à l'article 2;
- b) dépourvu de caractère distinctif;
- c) composé exclusivement d'indications ou d'éléments pouvant servir dans le commerce pour désigner l'espèce, la qualité, la quantité, la destination, la valeur, la provenance géographique ou, le cas échéant, l'époque de la production des produits ou de la prestation des services, ou d'autres caractéristiques des produits ou des services;
- d) exclusivement d'éléments ou d'indications devenus usuels dans le langage courant ou dans les habitudes loyales et constantes du commerce;
- e) qui est constitué exclusivement par la forme du produit imposée par la nature même du produit ou nécessaire à l'obtention d'un résultat technique ou qui donne une valeur substantielle au produit;
- f) qui est contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs;
- g) susceptible de tromper le public, notamment quant à la nature, la qualité ou la provenance géographique des produits ou des services;
- h) comportant des signes protégés par un traité international⁷⁾, à défaut d'autorisation des autorités compétentes;
- i) comportant des signes dont l'utilisation n'est pas conforme aux dispositions d'une autre législation ou irait à l'encontre des obligations auxquelles doit satisfaire la République slovaque en vertu de traités internationaux;
- j) comportant un élément de haute valeur symbolique, et notamment un symbole religieux;
- k) comportant des badges, emblèmes et écussons autres que ceux visés par le traité international applicable⁷⁾ sans autorisation des autorités compétentes⁸⁾, et présentant un intérêt public;
- l) faisant l'objet d'une demande qui n'a pas été déposée de bonne foi;
- m) comportant une indication géographique et concernant des vins ou des spiritueux qui n'ont pas cette origine géographique.

(2) Tout signe visé par la description figurant au paragraphe 1, points b) à d), est inscrit au registre si, avant la date de dépôt de la demande d'enregistrement, le déposant prouve que l'usage qui en a été fait sur le territoire de la République slovaque ou par rapport au territoire de la République slovaque confère à ce signe un caractère distinctif pour les produits ou services pour lesquels l'enregistrement est demandé.

Article 6

Un signe n'est pas enregistré lorsqu'il est identique à une marque antérieure d'un autre déposant ou titulaire pour des produits ou services identiques; sauf si le déposant ou titulaire de la marque antérieure identique autorise par le consentement écrit à faire l'enregistrement d'un signe déposé en qualité de marque.

Article 7

Un signe est refusé à l'enregistrement suite à une opposition à l'enregistrement (ci-après dénommée «opposition») formée, conformément à l'article 30,

- a) par le titulaire d'une marque antérieure, lorsqu'en raison de l'identité ou de la similitude du signe avec la marque antérieure et en raison de l'identité ou de la similitude des produits ou des services que le signe et la marque antérieure désignent, il existe un risque de confusion dans l'esprit du public; le risque de confusion comprend le risque d'association avec la marque antérieure;
- b) par le titulaire d'une marque antérieure, lorsque le signe est identique ou similaire à une marque antérieure jouissant d'une renommée sur le territoire de la République slovaque – ou, pour une marque communautaire, sur le territoire de la Communauté européenne – et que l'usage de ce signe, sans juste motif, pour des produits ou des services qui ne sont pas similaires à ceux pour lesquels la marque antérieure est enregistrée tirerait indûment profit du caractère distinctif ou de la renommée de la marque antérieure ou porterait préjudice au caractère distinctif ou à la renommée de la marque antérieure;

- c) par l'utilisateur d'une marque notoirement connue lorsque le signe est identique à une marque devenue notoirement connue pour cet utilisateur, par son usage sur le territoire de la République slovaque ou par rapport au territoire de la République slovaque avant la date de dépôt de la demande, et que le signe et la marque notoirement connue désignent des produits et des services identiques;
- d) par l'utilisateur d'une marque notoirement connue lorsque, en raison de l'identité ou de la similitude du signe avec la marque devenue notoirement connue pour cet utilisateur, par son usage sur le territoire de la République slovaque ou par rapport au territoire de la République slovaque avant la date de dépôt de la demande, et en raison de l'identité ou de la similitude des produits et des services que le signe et la marque notoirement connue désignent, il existe un risque de confusion dans l'esprit du public; le risque de confusion comprend le risque d'association avec la marque notoirement connue;
- e) par le titulaire d'une marque étrangère lorsque le déposant du signe est ou était un agent d'un titulaire de la marque étrangère ou son représentant en vertu d'une autre relation juridique (ci-après dénommé «agent») sur le territoire de la République slovaque et qu'il a déposé la demande d'enregistrement du signe en son nom propre et sans le consentement du titulaire de la marque étrangère, à moins que cet agent ne justifie de ses agissements;
- f) par l'utilisateur d'un signe non enregistré ou d'un autre signe utilisé dans la vie des affaires dont la portée n'est pas seulement locale, si le signe est identique ou similaire à un signe non enregistré ou à un autre signe utilisé dans la vie des affaires ayant acquis, par l'usage qui en a été fait sur le territoire de la République slovaque ou par rapport au territoire de la République slovaque, pour les produits ou services identiques ou similaires de l'utilisateur, un caractère distinctif avant la date de dépôt de la demande;
- g) par une personne physique, lorsque l'usage du signe risque de porter atteinte à ses droits en tant que personne⁹⁾ ou par une personne physique ayant qualité pour faire valoir des droits s'attachant à la personne;
- h) par le titulaire d'un droit de propriété industrielle antérieur¹⁰⁾, lorsque l'usage du signe risque de porter atteinte à ce droit;
- i) par la personne dont les droits d'auteur sur une œuvre risquent d'être atteints par l'usage du signe, si cette œuvre a été créée avant le dépôt de la demande.

Article 30

Après la publication d'une demande au Bulletin, la personne visée à l'article 7 (ci-après dénommée «opposant») peut, dans un délai de trois mois à compter de la date de cette publication, former auprès de l'Office opposition en vertu de l'article 7. Les oppositions doivent être motivées et étayées d'éléments de preuve. L'Office ne tient pas compte des compléments et extensions apportés à une opposition ou des éléments de preuve déposés après expiration du délai.

Article 47

- (1) À compter de la date d'enregistrement international d'une marque pour laquelle la République slovaque est désignée ou de la date de l'extension géographique de l'enregistrement international d'une marque pour la République slovaque, l'enregistrement international produit les mêmes effets qu'une demande d'enregistrement nationale.
- (2) Une marque internationale pour laquelle la République slovaque est désignée est soumise à un examen tendant à déterminer si elle satisfait aux conditions des articles 5 et 6 et peut également faire l'objet d'oppositions à l'instar d'une demande d'enregistrement nationale.
- (3) Le délai imparti pour former opposition à la protection d'une marque internationale en République slovaque court à compter du premier jour du mois qui suit la publication de la marque à la Gazette OMPI des marques internationales.
- (4) Si l'Office ne notifie pas le refus de protéger la marque internationale conformément au traité international applicable¹⁾, ou si ce refus a été retiré, l'enregistrement de la marque internationale pour laquelle la République slovaque est désignée produit les mêmes effets que l'inscription d'une marque nationale au registre, à compter de la date visée au paragraphe 1.
- (5) Aux fins de l'usage de la marque internationale, la date de l'enregistrement est réputée être la date de l'octroi de la protection à la marque internationale en République slovaque.
- (6) Le refus de protéger une marque internationale en République slovaque produit les mêmes effets que le rejet d'une demande d'enregistrement nationale.
- (7) L'Office enregistre sans autre formalité tout signe qui fait l'objet d'une demande déposée en vertu du traité international applicable²⁰⁾.

Article 51

- (1) Les personnes ayant leur résidence permanente, leur siège ou un établissement sur le territoire d'un État partie à la convention internationale applicable⁴⁾ ou sur le territoire d'un État membre de l'Organisation mondiale du commerce⁵⁾, ou qui sont ressortissants de cet État, jouissent des mêmes droits et obligations que les ressortissants de la République slovaque; si l'État où les personnes ont leur résidence permanente ou leur siège n'est pas un État partie à la convention internationale applicable⁴⁾ ou membre de l'Organisation mondiale du commerce⁵⁾, les droits conférés par la présente loi ne peuvent être accordés qu'à condition de réciprocité.
- (2) Les personnes n'ayant pas leur résidence permanente ou leur siège sur le territoire de la République slovaque doivent être représentées par un mandataire agréé lors de toute procédure devant de l'Office²⁶⁾.
- (3) Le paragraphe 2 ne s'applique pas aux personnes physiques qui sont ressortissants d'un État partie à l'Accord sur l'Espace économique européen¹³⁾, ni aux personnes morales ayant leurs organes de gestion ou le siège de leurs activités économiques sur le territoire d'un État partie à l'Accord sur l'Espace économique européen¹³⁾. Ces personnes sont tenues de notifier à l'Office une adresse officielle pour la correspondance sur le territoire de la République slovaque.
- (4) Tout mandataire agréé est tenu de notifier à l'Office une adresse officielle pour la correspondance sur le territoire de la République slovaque.

Article 57

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010.



imprimé le : 24.11.2015

1052888 - CLICK SWITCH REFRESH

AL	AM	AU	BH	BW	BY	CH	CN	EG	EM	GE	HR	IR	IS	KG	LS	MA	MD
ME	MN	NA	NO	OM	RS	RU	SG	SY	SZ	TM	UA	UZ	VN				

151 Date de l'enregistrement

08.09.2010

180 Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement

08.09.2020

270 Langue de la demande

English

Etat actuel**732 Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement**

British American Tobacco (Brands) Limited
Globe House,
4 Temple Place
London WC2R 2PG
(GB)

842 Nature juridique du titulaire (personne morale) et État ainsi que, le cas échéant, territoire à l'intérieur de cet État, où la personne morale est constituée

Limited Company, England and Wales

740 Nom et adresse du mandataire

BATMark Limited
Globe House, 4 Temple Place
London WC2R 2PG
(GB)

540 Marque

CLICK SWITCH REFRESH

541 Reproduction de la marque lorsque celle-ci est représentée en caractère standard**511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) - NCL(9)**

34 Cigarettes; tabac; produits du tabac; briquets; allumettes; articles pour fumeurs.

821 Demande de base

GB, 02.09.2010, 2557480

300 Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris et autres données relatives à l'enregistrement de la marque dans le pays d'origine

AZ, 15.03.2010, 20100261

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

AL - AM - AU - BH - BW - BY - CH - CN - EG - EM - GE - HR - IR - IS - KG - LS - MA - MD - ME - MN - NA - NO - OM - RS - RU -
SG - SY - SZ - TM - UA - UZ - VN

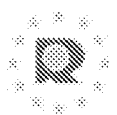
527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

SG

Enregistrement : 2010/41 Gaz, 04.11.2010, AL, AM, AU, BH, BW, BY, CH, CN, EG, EM, GE, HR, IR, IS, KG, LS, MA, MD, ME, MN, NA, NO, OM, RS, RU, SG, SY, SZ, TM, UA, UZ
Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2010/46 Gaz, 09.12.2010, EM
Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2010/49 Gaz, 30.12.2010, SG
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/9 Gaz, 24.03.2011, SG
Refus provisoire total de protection : 2011/11 Gaz, 07.04.2011, NO
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/9 Gaz, 24.03.2011, AU
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/27 Gaz, 28.07.2011, CH
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/19 Gaz, 02.06.2011, IS
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/20 Gaz, 09.06.2011, MN
Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2011/24 Gaz, 07.07.2011, UA
Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2011/33 Gaz, 08.09.2011, GE
Refus provisoire total de protection : 2011/31 Gaz, 25.08.2011, BY
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/39 Gaz, 20.10.2011, CN
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/34 Gaz, 15.09.2011, KG
Désignation postérieure : 2011/39 Gaz, 20.10.2011, VN
Refus provisoire total de protection : 2011/36 Gaz, 29.09.2011, RU
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/36 Gaz, 29.09.2011, HR
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/43 Gaz, 17.11.2011, UA
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/49 Gaz, 29.12.2011, EM
Refus provisoire partiel de protection : 2011/40 Gaz, 27.10.2011, EG
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/50 Gaz, 05.01.2012, RS
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/42 Gaz, 10.11.2011, AM
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/44 Gaz, 24.11.2011, MD
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/46 Gaz, 08.12.2011, SY
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/45 Gaz, 01.12.2011, ME
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2011/47 Gaz, 15.12.2011, GE
Opposition possible après le délai de 18 mois : 2011/52 Gaz, 19.01.2012, NO

Déclaration d'octroi de la protection faisant suite à un refus provisoire en vertu de la règle 18ter.2)i) : 2012/2 Gaz, 02.02.2012, RU
Déclaration indiquant les produits et services pour lesquels la protection de la marque est accordée en vertu de la règle 18ter.2)ii) : 2012/35 Gaz, 20.09.2012, BY
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2012/15 Gaz, 03.05.2012, TM
Opposition possible après le délai de 18 mois : 2012/29 Gaz, 09.08.2012, NO
Limitation : 2012/44 Gaz, 22.11.2012, NO
Déclaration d'octroi de la protection faisant suite à un refus provisoire en vertu de la règle 18ter.2)i) : 2012/41 Gaz, 01.11.2012, EG
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2012/41 Gaz, 01.11.2012, VN
Déclaration indiquant les produits et services pour lesquels la protection de la marque est accordée en vertu de la règle 18ter.2)ii) : 2012/44 Gaz, 22.11.2012, NO

[Retour au début](#)



**OFFICE DE L'HARMONISATION
DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR**
(MARQUES, DESSINS ET MODÈLES)

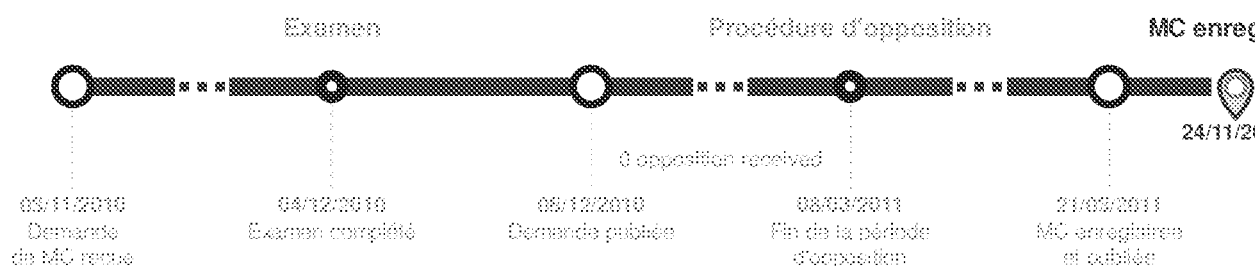
*Protéger votre propriété intellectuelle dans l'Union
européenne*

Informations de dossier de MC

CLICK & ROLL

009492828

Calendrier



Informations sur la marque

Nom	CLICK & ROLL	Date de dépôt	03/11/2010
Numéro de dépôt	009492828	Date de l'enregistrement	17/03/2011
Base	CTM on which IA is based	Date d'expiration	03/11/2020
Date de réception	03/11/2010	Date de la désignation	
Date de réception de l'enregi...	11/11/2010	Langue de dépôt	Anglais
Numéro de l'EI	1064627	Deuxième langue	français
Type	Mot	Référence de la demande	81236816
Nature	Particulier	Statut de la marque	Enregistré
Classes de Nice	34 (Classification de Nice)	Caractère distinctif acquis	No
Classification de Vienne			

Produits et services

français (fr)

34 Cigarettes; tabac; produits du tabac; briquets; allumettes; articles pour fumeurs.

Description

Pas d'entrée

Titulaires

BRITISH AMERICAN TOBACCO (BRANDS) LIMITED

ID	54602	Pays	GB - ROYAUME	Adresse postale	
Organisation	BRITISH AMERICAN TOBACCO (BRANDS) LIMITED	État/comté	n/a	BRITISH AMERICAN TOBACCO (BRANDS) LIMITED	Accès et changement par l'utilisateur autorisé permis via l'User Area.
		Ville	London	Globe House	
		Code postal	WC2R 2PG	4 Temple Place	
Légal	Entité juridique	Adresse	Globe House 4 Temple Place	London WC2R 2PG REINO UNIDO	Accès et changement par l'utilisateur autorisé permis via l'User Area.
					Accès et changement par l'utilisateur autorisé permis via l'User Area.

Représentants

BATMARK LIMITED

ID	11647	Pays	GB - ROYAUME	Adresse postale	00 44-2078451491
Organisation	n/a	État/comté	n/a	BATMARK LIMITED	
Légal	Personne morale	Ville	London	Globe House, 4 Temple Place	00 44-2073950226
Type	Associatio	Code postal	WC2R 2PG	London WC2R 2PG	
		Adresse	Globe House, 4 Temple Place	REINO UNIDO	lucy_marian@bat.com

Correspondance

	De	Procédure	Numéro de dépôt	Objet	Date	Actions
		MC	009492828	Surveillance letter	29/07/2015	
		MC	009492828	Surveillance letter	25/11/2014	
		Demande d'inspection	001955258	D113 : Certified copy of registration certificate	27/02/2012	
		Demande d'inspection	001955258	D108-9:Issue copies / extracts + Notification Information (CTM+RCD).	27/02/2012	
		Demande d'inspection	001955258	D123-Legalizar documentos (NB: ES only)	27/02/2012	
		Demande d'inspection	001955258	D108-9:Issue copies / extracts + Notification Information (CTM+RCD).	27/02/2012	
		Demande d'inspection	001955258		23/02/2012	
		Demande d'inspection	001925731	D108-9:Issue copies / extracts + Notification Information (CTM+RCD).	16/01/2012	
		Demande d'inspection	001925731	D113 : Certified copy of registration certificate	16/01/2012	
		Demande d'inspection	001925731	D108-9:Issue copies/extracts+Notification Information (CTM+RCD) generated as a PDF	23/12/2011	
Affichage 1 à 10 d'entrées20						

Transformation d'un EI

Pas d'entrée

Ancienneté

Pas d'entrée

Priorité d'exposition

Pas d'entrée

Priorité

Pays	Numéro de dépôt	Date	Statut
AZERBAÏDJAN	20100465	20/05/2010	Acceptée
Affichage 1 à 1 d'entrées1			

Publications

Numéro du Bulletin	Date	Section	Description
2010/230	08/12/2010	A.1	Demandes publiées au titre de l'article 39 du RMC
2011/055	21/03/2011	B.1	Enregistrements non modifiés depuis la publication de la demande
2011/057	23/03/2011	C.3.6	Marques internationales
2011/078	21/04/2011	C.2.1	Représentant - Modification du nom et de l'adresse professionnelle
Affichage 1 à 4 d'entrées4			

Annulation

Pas d'entrée

Inscriptions

Numéro du Bulletin	Date	Section	Numéro de dépôt	Titre	Sous-titre
2011/057	23/03/2011	C.3.6	005494581	Nom de la marque	Marque internationale
2011/078	21/04/2011	C.2.1	005565554	Représentant	Modification du nom et de l'adresse professionnelle
Affichage 1 à 2 d'entrées2					

Oppositions

Pas d'entrée

Recours

Pas d'entrée

Décisions

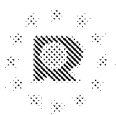
Pas d'entrée

Renouvellements

Pas d'entrée

Relations de la marque

Pas d'entrée



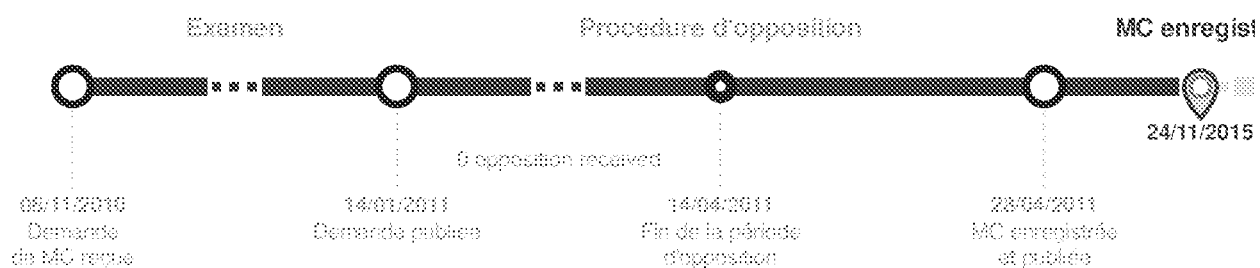
OFFICE DE L'HARMONISATION
DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR
(MARQUES, DESSINS ET MODÈLES)

*Protéger votre propriété intellectuelle dans l'Union
européenne*

Informations de dossier de MC

CLICK
009505348

Calendrier



Informations sur la marque

Nom	CLICK	Date de dépôt	08/11/2010
Numéro de dépôt	009505348	Date de l'enregistrement	26/04/2011
Base	CTM on which IA is based	Date d'expiration	08/11/2020
Date de réception	08/11/2010	Date de la désignation	
Date de réception de l'enregi...	11/11/2010	Langue de dépôt	Anglais
Numéro de l'EI	1063960	Deuxième langue	français
Type	Mot	Référence de la demande	81237096
Nature	Particulier	Statut de la marque	Annulation de l'enregistrement pendante
Classes de Nice	34 (Classification de Nice)	Caractère distinctif acquis	No
Classification de Vienne			

Produits et services

français (fr)

34 Cigarettes; Tabac; Produits du tabac (à l'exclusion du tabac à priser); Briquets; Allumettes; Articles pour fumeurs.

Description

Pas d'entrée

Titulaires

BRITISH AMERICAN TOBACCO (BRANDS) LIMITED

ID	54602	Pays	GB - ROYAUME	Adresse postale	
Organisation	BRITISH AMERICAN TOBACCO (BRANDS) LIMITED	État/comté	n/a	BRITISH AMERICAN TOBACCO (BRANDS) LIMITED	Accès et changement par l'utilisateur autorisé permis via l'User Area.
		Ville	London	Globe House	
		Code postal	WC2R 2PG	4 Temple Place	
Légal	Entité juridique	Adresse	Globe House 4 Temple Place	London WC2R 2PG REINO UNIDO	Accès et changement par l'utilisateur autorisé permis via l'User Area.
					Accès et changement par l'utilisateur autorisé permis via l'User Area.

Représentants

HOGAN LOVELLS

ID	10014	Pays	ES - ESPAGNE	Adresse postale	965138300
Organisation	n/a	État/comté	n/a	HOGAN LOVELLS	
Légal	Personne morale	Ville	Alicante	Avenida Maisonnave 22	965138303
Type	Association	Code postal	03003	E-03003 Alicante ESPAÑA	
		Adresse	Avenida Maisonnave 22		alicante@hoganlovells.com

Correspondance

De	Procédure	Numéro de dépôt	Objet	Date	Actions
	MC	009505348	Surveillance letter	29/07/2015	
	Annulation	000010628	Notification to the applicant that the proceedings have been suspended	06/07/2015	
	Annulation	000010628	Notification to the CTM proprietor/IR holder that the proceedings have been suspended	06/07/2015	
	Annulation	000010628	Lettre à l'OHMI	01/07/2015	
	Annulation	000010628	Lettre à l'OHMI	01/07/2015	
	Annulation	000010628	Communication to the applicant of documents submitted by the CTM proprietor/IR holder	13/05/2015	
	Inscription	009493944	T725M - Registration of recordal C.2.2 / B.9.2	08/05/2015	
	Annulation	000010628	Formulaire de demande et annexe	06/05/2015	
	Inscription	009493944	Formulaire de demande et annexe	06/05/2015	
	Annulation	000010628	Lettre à l'OHMI	08/04/2015	
Affichage 1 à 10 d'entrées42					

Transformation d'un EI

Pas d'entrée

Ancienneté

Pas d'entrée

Priorité d'exposition

Pas d'entrée

Priorité

Pays	Numéro de dépôt	Date	Statut
AZERBAÏDJAN	20100466	20/05/2010	Acceptée
Affichage 1 à 1 d'entrées1			

Publications

Numéro du Bulletin	Date	Section	Description
2011/009	14/01/2011	A.1	Demandes publiées au titre de l'article 39 du RMC
2011/078	21/04/2011	C.2.1	Représentant - Modification du nom et de l'adresse professionnelle
2011/080	27/04/2011	C.3.6	Marques internationales
2011/081	28/04/2011	B.2	Enregistrements modifiés depuis la publication de la demande
2015/064	07/04/2015	C.9.1	Demande en déchéance ou en nullité
2015/087	12/05/2015	C.2.2	Représentant - Remplacement d'un représentant
Affichage 1 à 6 d'entrées6			

Annulation

	Numéro de dépôt	Sous-titre	Statut	Date du statut
	000010628	Annulation fondée sur la nullité	Annulation notifiée	31/03/2015
Affichage 1 à 1 d'entrées1				

Inscriptions

Numéro du Bulletin	Date	Section	Numéro de dépôt	Titre	Sous-titre
			000010628	Annulation	Annulation fondée sur la nullité
2011/078	21/04/2011	C.2.1	005565554	Représentant	Modification du nom et de l'adresse professionnelle
2011/080	27/04/2011	C.3.6	005578466	Nom de la marque	Marque internationale
2015/064	07/04/2015	C.9.1	009385934	Déchéance et nullité	Demandes en déchéance ou en nullité
2015/087	12/05/2015	C.2.2	009493944	Représentant	Remplacement d'un représentant
Affichage 1 à 5 d'entrées5					

Oppositions

Pas d'entrée

Recours

Pas d'entrée

Décisions

Pas d'entrée

Renouvellements

Pas d'entrée

Relations de la marque

Pas d'entrée



imprimé le : 24.11.2015

1108191 - CLICK ON

AU CH EM JP TR UA UZ

151 Date de l'enregistrement

27.01.2012

180 Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement

27.01.2022

270 Langue de la demande

English

Etat actuel**732 Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement**

British American Tobacco (Brands) Limited
Globe House,
4 Temple Place
London WC2R 2PG
(GB)

842 Nature juridique du titulaire (personne morale) et État ainsi que, le cas échéant, territoire à l'intérieur de cet État, où la personne morale est constituée

Limited Liability Company, England and Wales

740 Nom et adresse du mandataire

BatMark Limited
Globe House, 4 Temple Place
London WC2R 2PG
(GB)

540 Marque

CLICK ON

541 Reproduction de la marque lorsque celle-ci est représentée en caractère standard**511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) - NCL(10)**

34 Cigarettes.

882 Enregistrement de base

GB, 03.08.2011, 2589996

300 Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris et autres données relatives à l'enregistrement de la marque dans le pays d'origine

GB, 03.08.2011, 2589996

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

AU - CH - EM - JP - TR - UA - UZ

Enregistrement : 2012/9 Gaz, 22.03.2012, AU, CH, EM, JP, TR, UA, UZ
Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2012/12 Gaz, 12.04.2012, EM
Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2012/13 Gaz, 19.04.2012, AU
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2012/28 Gaz, 02.08.2012, AU
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2012/35 Gaz, 20.09.2012, JP
Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2012/44 Gaz, 22.11.2012, TR
Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1) : 2012/50 Gaz, 03.01.2013, UA
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2013/3 Gaz, 07.02.2013, EM
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2013/11 Gaz, 04.04.2013, CH
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2013/11 Gaz, 04.04.2013, UA
Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1) : 2013/33 Gaz, 05.09.2013, TR

[Retour au début](#)